

MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 197

16 décembre 2021

Présents :

MM. FAVRE JP – LAMBERT JF – BACHELLARD C. – AIME S - BOUCHET M. – MIGUET P -
BUSSIOZ G. – COLOMB B. – BUTTIN B – LIMOGE C. - TRANCHANT E. – VASSET C –

Absents excusés :

Marie Laure GIROUD a donné pouvoir à Edith TRANCHANT
Cyril Aymonier a donné pouvoir à Sébastien AIME

Absente : Michèle FIEVET

Le conseil approuve le compte rendu du 18 novembre 2021

Sujets soumis à délibération

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET DE COORDONNATEUR

Il est nécessaire de créer les 2 postes d'agents recenseur pour la période allant du 6 janvier au 20 février 2022.

- Emploi d'un agent recenseur, à temps non complet,

L'agent sera rémunéré à raison de :

- 1.67 € par bulletin individuel collecté dans la commune,
 - 1 € par feuille de logement collectée dans la commune,
 - 42€ par séance de formation.
 - La collectivité versera un forfait de 80 € pour les frais de carburant.
 - Une prime de 200€ maximum relatif à un taux d'avancement de 100%.
- Emploi d'un agent recenseur déjà en activité sur la commune de Marigny St Marcel, cet agent sera rémunéré en heures complémentaires.

S'agissant d'un agent de la commune, le coordonnateur communal bénéficiera :

- rémunération des heures supplémentaires (agents à temps complet).

Le conseil, après avoir délibéré donne son accord à l'unanimité (14 voix pour)

ADHESION AU CNAS

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de mairie.

Après concertation, il est décidé :

- De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la mairie de Marigny St Marcel ; et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :
Nombre de bénéficiaires actifs : 9 x 212€ = 1908€
- De désigner un membre de l'organe délibérante, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter les agents de la commune.
- De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un agent délégué notamment pour représenter les agents de la commune.
- De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à 10 pour, 1abstention (C. Bachellard) et 3 contre (B. Buttin, E. Tranchant, M.L Giroud).

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Lorsque le budget a été voté la somme de 8000 euros a été accordée aux études éventuelles à réaliser. Pour le projet de l'école chiffré à 11 650 euros HT, il est nécessaire d'augmenter cette somme.

La décision modificative consiste à réaliser une écriture comptable.

Le conseil, après avoir délibéré donne son accord à l'unanimité. (14 voix pour)

LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE 2021

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie communale est l'un des critères entrant en compte dans le calcul de l'attribution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Le dernier état de la voirie recense une longueur de 13 523 mètres linéaires.

Il rappelle la délibération n°2021-02-01 du 25 février 2021, portant intégration de la parcelle B 624 (parking près du cimetière), au domaine public communal, d'une contenance de 2275 m2.

Par conséquent, la commune de Marigny a créé une nouvelle voie communale d'une longueur de 66 mètres linéaires pour accéder au nouveau programme immobilier « La clé des champs ».

Le nouvel état de la voirie communale à ce jour est porté à 13 589 mètres linéaires.

Le conseil, après avoir délibéré donne son accord à l'unanimité. (14 voix pour)

DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR ETUDES ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du nombre important de nouvelles constructions sur notre commune, le nombre d'habitants est appelé à augmenter significativement dans les années à venir et de fait une augmentation de la demande de scolarisation. Aussi, il y a lieu de se poser les questions quant à l'organisation et au fonctionnement de notre groupe scolaire et périscolaire (Cantine, garderie, Bibliothèque ...). Pour cela, la mairie a fait appel à un Assistant Maître d'Ouvrage du Cabinet AMOLAND, pour lancer une mission d'assistance à caractère technique, administratif et financier sur la phase initiale de programmation afin de mener à bien cette réflexion. Cet AMO aura pour mission de nous aider à définir notre besoin et le cahier des charges.

Le coût de cette 1^{ère} étude se porte à 11 650€ HT, soit 13 980€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération de la Communauté de Communes du 15 février 2021, décidant l'attribution d'un fonds de soutien aux communes, à hauteur de 30% du coût de l'étude, avec un coût d'étude plafonné à 10 000€ TTC par étude et dans la limite de 3 études par an (1 étude par commune au maximum par an).

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour déposer un dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité. (14 voix pour)

Sujets divers

- La réception des vœux du maire sera à nouveau annulée cette année en raison des restrictions sanitaires liés au covid 19.
- Distribution des colis pour les aînés : retour très positif des bénéficiaires.
- De nouvelles décorations de Noël ont été installés par la commission sociale et nous les remercions chaleureusement.
- Le repas de Noël sera organisé à l'école par le comité de cantine le 16 décembre 2021 pour les enfants.
- Prochainement réunion du comité de cantine / Mairie (février 2022)
- Une jeune stagiaire rejoindra l'équipe des ATSEM et périscolaire dès janvier 2022.
- Salle d'évolution : le planning de réalisation de la salle est en presque en phase avec les prévisions malgré le covid et les difficultés d'approvisionnement des matériaux.
- Très bon retour de la zone de gratuité organisé par le Sidéfage à la salle des fêtes de Marigny.
- Ecole de Poisy : en examen bucheronnage dans la zone humide du Vieux Marigny le 15/12
- Participation aux différentes assemblées générales d'associations.
- Vestiaires du Foot à Marigny : les travaux de peinture se terminent.
- Affaire gens du voyage zone des Grives : Il est prévu qu'ils déménagent début janvier 2022 sur le nouveau terrain familial des gens du voyage à Rumilly.
- Le bulletin municipal est en phase de relecture et sera distribué avant la fin de l'année.
- Sécurisation des voies communales : En attente du tracé définitif du projet vélo route de la Région (5 lacs).
- L'intercommunalité doit ouvrir dans les locaux de la gare de Rumilly un atelier de réparation de vélos + location de vélos traditionnels et électriques. Printemps/été 2022
- Broise – attention au changement d'horaire pour la déchetterie.

- Containers à ordures qui débordent à Marigny : Problème traité par la communauté de communes avec le Sidéfage.
- Séance levée à 22 h 25

Le Maire,

Jean-Pierre FAVRE